

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3219

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 , insérer l'article suivant:**

La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 est ainsi modifiée :

1° Les IV et V de l'article 2 sont abrogés ;

2° Les IV et V de l'article 5 sont abrogés ;

3° Le II de l'article 12 est abrogé ;

4° Le V de l'article 13 est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer de la loi de finances rectificative pour 2022 (loi n° 2022-1157 du 16 août 2022) les dispositions prévoyant des gages qui n'ont pas été levés lors de l'adoption de ce texte.